

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Programme de
politique générale
du Rectorat

2003 - 2007



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Rectorat
24, rue du Général-Dufour | CH-1211 Genève 4
www.unige.ch/rectorat/



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Programme de politique générale du Rectorat

2003 - 2007

André Hurst

Nadia Magnenat-Thalmann

Peter Suter

Louissette Zaninetti

SOMMAIRE

1 Vision	3
Les défis	
Les objectifs	
2 Projets	5
Les étudiants... notre avenir!	
Collaborateurs: prendre soin des talents	
Université-Cité: la richesse de l'échange	
Enseignement et recherche: fédérer les savoirs	
3 Conclusion	11
L'Université, intégrateur de cultures	
4 Pour mémoire...	12
Répartition des dossiers	

Sauf mention particulière, les informations contenues dans cette publication concernent autant les étudiants que les étudiantes, les collaborateurs que les collaboratrices.

1 VISION

Lieu de réflexion, d'enseignement et de dialogue, l'Université de Genève se propose, en tous temps et dans le long terme, d'être un organe qui rend à la société des services très spécifiques.

En premier lieu, assurer que l'imagination scientifique dispose d'un espace où elle se développe pour le bien de tous, dans le respect de la liberté académique et des possibilités matérielles qui lui sont accessibles. En effet, la société ne se contente pas de survivre, elle veut bien vivre: l'exploration du savoir assure à cet effet une adaptabilité à notre environnement en constante transformation.

En second lieu, transmettre à la fois les savoirs et la passion de les interroger, et ceci dans l'esprit qui fut exprimé à Genève en 1774 par Horace Bénédicte de Saussure: *Dans les Républiques [...] l'Éducation doit être égale et commune*. Il est évident que si les compétences diffèrent d'un individu à l'autre, l'accès au savoir doit être offert à tous. A ce titre, les étudiants ne sauraient être définis comme des "clients" de l'Université: ils en sont des partenaires de plein droit, qui seront porteurs de l'acquis universitaire, qu'il s'agisse de poursuivre directement l'œuvre de l'Université en entrant dans la relève, ou de témoigner de son rayonnement dans toute autre forme d'activité.

Pour affronter cette tâche, qui correspond à l'esprit de la loi qui la régit, l'Université de Genève bénéficie d'un certain nombre d'atouts et d'avantages:

- Un héritage à la fois scientifique et humaniste, ainsi qu'une tradition d'ouverture qui s'inscrivent dans "l'Esprit de Genève".
- La présence à Genève d'organisations internationales et non gouvernementales avec lesquelles elle a tissé et continuera de tisser des liens privilégiés, ce qui rend sa position exceptionnelle dans le paysage universitaire suisse.
- Ses sept facultés, ses écoles et instituts qui la positionnent comme une université polyvalente avec de nombreux centres et projets interdisciplinaires.
- Sa communauté universitaire multiculturelle et dont les compétences sont mondialement reconnues: les critères d'excellence auxquels elle satisfait font d'elle un partenaire recherché.

Les défis

D'une certaine manière, les défis que nous affrontons ne sont pas nouveaux, même s'ils se présentent parfois sous un jour plus aigu que par le passé.

Concurrence-coopération entre les universités

On distinguait jadis la bonne et la mauvaise concurrence: la mauvaise est celle qui nous pousse à vouloir la même chose qu'autrui, la bonne est celle qui nous incite à rivaliser pour faire mieux. Le subtil mélange de coopération et de concurrence qui marque de son empreinte le réseau mondial des universités devrait toujours relever de la bonne concurrence. Le défi reste celui auquel la communauté scientifique se confronte dès lors que l'on ne saurait travailler en vase clos. Nous devons y songer activement dans le cadre des espaces nouveaux qui se sont créés (Arc lémanique, Triangle "Azur", groupe de Coimbra, Ligue des universités européennes de recherche) et dans la perspective que nous contribuerons à créer au cours des années à venir, notamment dans le paysage universitaire suisse.

Processus de Bologne

Certains craignent que ce processus, qui consiste principalement à s'entendre au niveau européen sur le découpage des périodes d'études, n'entraîne une uniformisation des universités qui entrent dans le jeu. En fait, le défi ne se situe pas au niveau des individualités propres à chacune des institutions, ni même dans le cadre de la substance des enseignements et des recherches. Une séquence des études décidée en commun ne saurait avoir de telles répercussions. Du fait qu'il favorise le passage des étudiants qui le désirent d'une université européenne à l'autre, le processus de Bologne représente un acte politique des universités, un signal donné aux collectivités qui les soutiennent: sa mise en application constitue leur contribution à la création d'un sentiment de citoyenneté européenne. C'est dans cet esprit qu'il convient de travailler à la vraie diversité qui fait notre richesse, tout en ouvrant largement les portes.

Exigences

L'évaluation se pratique depuis bientôt vingt ans de manière ouverte. En fait, les publications scientifiques et la qualité des diplômés en ont de tout temps constitué une première forme. Ce qui a changé, c'est que nous sommes désormais engagés dans la voie d'une évaluation comparative des enseignements et des recherches à l'échelle nationale et internationale. Pour ce qui concerne la recherche, les modes d'évaluation se sont affinés. Nous en espérons vivement des effets positifs qui soient ceux de la bonne concurrence. Si l'enseignement par l'exemple a quelque valeur, l'engagement des étudiants dans la qualité de leurs études ne peut qu'être stimulé par les évaluations auxquelles ils verront que l'Université se prête.

Nous nous proposons, au cours du mandat 2003-2007, les objectifs suivants:

Maintenir une université polyvalente et exigeante

- En développant, en maintenant et en mettant à disposition des structures de recherche et d'enseignement multiples.
- En assurant une large offre en formation générale de base et des formations postgrades de haut niveau.
- En privilégiant l'ouverture, l'interaction et le partage d'expériences entre les différents savoirs.
- En fédérant les intérêts de manière transfacultaire.

Favoriser le développement social et intellectuel de l'étudiant

- En soutenant son intégration dans la culture universitaire.
- En lui permettant de se construire une vision d'ensemble et diversifiée de la société.
- En facilitant son intégration dans la société et en contribuant à sa citoyenneté européenne grâce à la mise en œuvre du processus de Bologne.

Améliorer les conditions de la recherche

- En favorisant l'accès aux crédits de recherche par un soutien actif en équipements et en conseils.
- En poursuivant l'effort de construction entrepris, ainsi que les efforts de regroupement en cours au niveau des bibliothèques.
- En stimulant l'accès des membres de la relève au dialogue scientifique international.

Cultiver l'égalité des chances

- En favorisant l'accès des femmes à la recherche.
- En améliorant les conditions d'accès à l'Université aux étudiants de toutes les classes sociales.

Partager une culture de la responsabilité

- En développant avec les facultés des projets novateurs.
- En maintenant le dialogue avec les facultés, le Sénat, le personnel et les étudiants, directement et à travers leurs représentants.
- En portant une attention soutenue à l'éthique et à la probité intellectuelle dans l'enseignement et la recherche.

Maintenir une continuité

- En favorisant la poursuite des projets annoncés dans le plan quadriennal évolutif (=P4) sous le contrôle des unités qui les ont lancés.
- En poursuivant la collaboration entre les hautes écoles romandes.
- En développant les divers liens inaugurés sur le plan international.

Ces engagements se manifestent notamment sous la forme des projets suivants, que nous poursuivrons au cours du présent mandat.

L'ordre dans lequel ces projets sont présentés va des préoccupations les plus proches aux préoccupations les plus lointaines, des questions touchant nos étudiants aux relations inter-universitaires et internationales. Ajoutons que ces projets ne pourront se concrétiser que d'entente avec les facultés. La mise à disposition de moyens matériels, en effet, ne suffit pas dans la plupart des cas, et c'est en soumettant ces projets à la discussion interne que nous aurons les meilleures chances de les concrétiser.

2 PROJETS¹

Les étudiants... notre avenir!

Former les étudiants, c'est entrevoir l'avenir et participer à sa construction. L'Université de Genève doit en conséquence tout mettre en œuvre pour leur donner non seulement un enseignement de haut niveau dans les domaines qu'ils ont choisis mais également leur offrir la possibilité d'être régulièrement mis au contact de la recherche de pointe en rencontrant celles et ceux qui la pratiquent.

Flash (II):

Ce nom désigne une opération de "mobilité intellectuelle" destinée à permettre aux étudiants de se trouver régulièrement confrontés à la présence de chercheurs qui viennent de publier des résultats importants. De telles invitations, si on les veut dotées de souplesse et des moyens nécessaires tout à la fois, ne peuvent se planifier longuement à l'avance. Le projet consiste par conséquent à réserver au niveau central une somme à déterminer. Celle-ci sera à disposition des facultés qui peuvent la

¹ Codes: à entreprendre

I = au plus vite,

II = dans le courant des mois à venir,

III = sur la durée.

revendiquer une fois l'an pour une telle opération. L'une des conditions sera le fait qu'une proportion importante du secteur concerné se trouve directement intéressée à l'invitation. La mise en œuvre du projet doit passer par une information très large auprès des facultés et par une discussion continue des réalisations auxquelles il donnera lieu.

Mentor (III):

L'Université de Genève compte une proportion exceptionnellement élevée d'étudiants étrangers (près de 40%), ce qui doit nous conduire à mener une réflexion particulière à propos de leur encadrement. Ce projet, qui pour l'essentiel a fait l'objet d'une publication², consiste à mettre en place un réseau de compétences pourvu d'un triple objectif:

- Dans toute la mesure du possible, rencontrer dans leur pays les étudiants désireux de venir à l'Université de Genève, avant même qu'ils n'entreprennent leur voyage, afin de les informer sur les études et de leur donner des indications pratiques relatives à la vie quotidienne.
- Servir de relais entre le pays d'origine et le pays des études, notamment pour les étudiants en provenance d'aires culturelles très différentes de la nôtre.
- Observer le cursus des étudiants étrangers dans leur pays après leur retour et évaluer l'impact des études accomplies à Genève sur leur carrière.

Les personnes qui se verraient confier ces tâches pourraient, dans l'idéal, être des professeurs honoraires qui auraient, au cours de leur carrière, acquis une familiarité particulière avec certaines régions du monde.

Logement (I et III):

Bien qu'aucun texte légal ne crée pour l'Université une obligation de se soucier du logement des étudiants, il est évident que leurs conditions de vie constituent un souci et influencent leur réussite académique: l'Université a le devoir moral de faire tout ce qui est en son pouvoir pour affronter ce problème.

Dans l'immédiat, d'entente avec la CUAÉ et la CIGUE, des mesures d'urgence sont envisagées. Un inventaire de locaux abandonnés et provisoirement utilisables devrait être dressé pour une mise à disposition des étudiants dans le cadre de contrats de confiance. Par ailleurs, les appels des dernières années seront réitérés auprès de la population et de la communauté universitaire.

A moyen terme, nous proposerons aux responsables concernés la construction d'une nouvelle cité universitaire, faisant suite à celle d'une aile nouvelle dans l'actuelle cité. L'année 2009 devrait, à ce titre, être une étape significative. C'est en effet à l'occasion du quatrième centenaire de l'Université, en 1959, que fut bâtie l'actuelle cité universitaire. La nouvelle pourrait ainsi dignement marquer les 450 ans de l'institution.

Collaborateurs: prendre soin des talents

Les compétences uniques de chacun et leur mise au service de l'institution contribuent d'une manière déterminante au développement de l'Université et à sa renommée internationale. Pour faciliter la convergence de ces talents et leur donner toutes les chances de développement, nous nous devons de les valoriser et de renforcer ainsi la cohésion interne.

² A.Hurst, The special case of foreign students: the Swiss perspective. Higher Education Policy, 2/1, 1989, 27-28.

Pour l'ensemble des personnes au service de l'institution

Site informatique de questions-réponses (I):

L'amélioration du sentiment d'appartenance peut passer par un grand nombre d'opérations qui ne sont pas nécessairement coûteuses. L'une d'entre elles consiste à réaliser, dans le cadre de l'Université et pour l'ensemble des personnes employées, ce qui existe déjà dans d'autres institutions, comme l'EPFL ou les Services industriels de Genève: un forum dans lequel la communauté universitaire peut poser des questions sous le couvert de l'anonymat, avec l'assurance de recevoir réponse dans un délai donné. Cette possibilité constitue une sorte de plate-forme de l'égalité entre toutes les composantes du groupe concerné: seule compte la pertinence de la question, jamais la position de la personne qui la pose.

La réalisation de cette entreprise est confiée à la vice-rectrice Nadia Magnenat-Thalmann.

Bien que le projet soit entièrement nouveau, il se situe à la croisée de deux objectifs déjà établis dans le P4: l'allocation de moyens supplémentaires pour le développement de l'informatique (chapitre 7 sur les infrastructures) et la mise en place d'une communication interne visant à renforcer l'esprit d'équipe (chapitre 8 sur l'organisation et la gestion).

PAT et chèque de formation (I):

La mobilité parfois souhaitable du personnel administratif et technique, à l'Université et dans l'administration publique en général, a pour corollaire un certain degré de spécialisation du personnel attaché à la maison et disposant de connaissances ou de savoir-faire indispensables dans certains secteurs.

Dans cette perspective, il convient de poursuivre les initiatives déjà prises de "chèques de formation": il s'agit, dans des conditions bien définies à l'avance, de rendre possible l'acquisition de compétences latérales relatives aux domaines scientifiques ou administratifs dans le cadre desquels se trouvent engagées les personnes concernées. De cette formation complémentaire, on peut attendre à la fois une meilleure efficacité – qui justifie la nouveauté que sera l'investissement en heures d'absence au poste de travail – et le sentiment accru d'une appartenance à une collectivité dont les objectifs communs sont ceux de l'amélioration des connaissances.

Le P4 a déjà prévu des sommes affectées à la promotion de la formation permanente et au développement des compétences des membres du personnel administratif et technique. C'est la perspective de ce projet qui connaît ici une extension qualitative.

Sa réalisation passe par la mise sur pied de rencontres entre le rectorat et les administrateurs de facultés, en concertation avec l'administration centrale.

Personnel académique

Titulature simplifiée (III):

Dans la ligne des réflexions menées précédemment, nous devons d'abord achever la mise au point d'une syntaxe raisonnable des responsabilités pour l'ensemble du personnel académique ainsi que des possibilités de plans de carrière (*tenure tracks*). Dans un deuxième temps, il convient de se demander s'il n'est pas possible de distinguer le niveau de la "façade" lisible pour le public en général, et celui de l'articulation interne des fonctions universitaires.

Nous souhaitons par exemple introduire une lecture simplifiée des fonctions, dans laquelle le titre de professeur serait attribué à toute personne nommée avec un dossier académique et exerçant une fonction indéfiniment renouvelable, alors qu'un titre à définir ("collaborateur scientifique", "collaborateur", etc.) indiquerait toutes les fonctions strictement limitées dans le temps ou marquée par la précarité.

La réalisation de ce volet, sous la conduite du vice-recteur Peter Suter, fera l'objet de discussions internes (Sénat, conseils de faculté, par exemple) et d'une concertation dans le cadre de la Conférence des recteurs des universités suisses: l'idéal serait de parvenir à une entente à ce propos entre les universités du pays.

Relève scientifique

Incitation au dialogue scientifique (I):

Les carrières des jeunes chercheurs passent par une reconnaissance qu'ils acquièrent au travers des publications et dans des congrès internationaux. Ces contacts constituent un levier unique pour la relève qui peut ainsi se faire connaître et conquérir une place dans la communauté scientifique. C'est pourquoi, une aide financière spécifique doit être allouée aux unités qui favorisent la participation de ces jeunes scientifiques à de telles manifestations.

Sous la conduite du vice-recteur Peter Suter, un dialogue sera engagé avec les facultés sur ce thème. En effet, les facultés ont prévu cette thématique dans le plan à partir de 2007. Il semble toutefois opportun que le rectorat joue un rôle incitatif dans la période intermédiaire.

Intégration académique:

Deux opérations se situent dans cette perspective.

La première consiste dans la poursuite des efforts menés jusqu'ici pour la création d'écoles doctorales (P4 chapitre 1, la liste des écoles étant à revoir en permanence): incidemment, on se souviendra que s'il existe des domaines dans lesquels l'école doctorale est indiscutablement le meilleur moyen d'encadrer les jeunes chercheurs, il est des secteurs dans lesquels d'autres moyens, comme le séjour dans un institut spécialisé, peuvent être mis en œuvre.

La seconde vise à favoriser leur intégration professionnelle. C'est pourquoi il est important de mettre à disposition des membres de la communauté universitaire les offres d'emploi qui les concernent. Cette opération est réalisable par la conjonction de moyens techniques informatiques et des informations dont peuvent disposer les collaborateurs. Il s'agira de mettre à la disposition de la relève, une adresse sur le site web de l'Université à l'aide de laquelle elle pourra se référer pour trouver le plus possible d'offres d'emploi classées par disciplines. Un groupe de travail conduit par les vice-rectrices Nadia Magnenat-Thalmann et Louissette Zaninetti s'attachera, avec les moyens du Centre universitaire d'informatique et de la Division informatique, à réaliser ce projet.

Egalité (II):

Deux inégalités sont particulièrement frappantes: la proportion des étudiants issus de milieux modestes demeure trop faible, la proportion de femmes dans le corps professoral également. Il s'agit de deux questions différentes mais que l'on peut aborder d'une même manière en cherchant dans le cursus scolaire et l'environnement social ce qui peut produire de telles situations. Aucune de ces deux inégalités n'est particulière à l'Université, mais celle-ci dispose de moyens spécifiques pour analyser les

origines de ces situations et élaborer des solutions. C'est en effet d'entente avec la Section des sciences de l'éducation qu'une étude est projetée sous la conduite de la vice-rectrice Louissette Zaninetti. Nous espérons parvenir à des propositions dont il conviendra de discuter avec les autorités compétentes du DIP.

Université-Cité: la richesse de l'échange

L'Université se développe et grandit grâce aux relations qu'elle entretient avec son environnement riche et varié. Politiques, mécènes, entreprises, citoyens, autant d'acteurs avec lesquels elle dialogue et interagit quotidiennement, puisant dans les différences de chacun sa richesse singulière.

Inauguration (I):

Le début de l'année académique doit être l'occasion d'entretenir une double visibilité, à l'égard de la communauté civique d'une part, et des étudiants d'autre part. Nous souhaitons ainsi marquer la reprise des activités d'enseignement comme un pendant naturel de la fête du "Dies academicus" du mois de juin. Il s'agit de faire ressortir en début d'année, par une conférence d'intérêt général, que si les études mènent dans des directions en apparence très différentes, il existe un substrat commun à toute forme de curiosité scientifique, et que l'on peut ouvrir l'année académique par une réflexion concernant tout le monde.

Concertation avec les mécènes (I):

L'existence de l'Association genevoise de fondations académiques (AGFA), qui regroupe depuis quelques années un nombre croissant de mécènes de l'Université, conduit tout naturellement à instaurer un dialogue régulier entre l'Université et l'ensemble de ces mécènes. En effet, s'il est utile pour chacune des fondations qui constituent l'AGFA de disposer d'un lieu de concertation, il est sans doute tout aussi profitable à l'Université de pouvoir les réunir régulièrement pour exposer les perspectives et les problèmes qui pourraient donner lieu à des opérations communes. On peut même compter sur une valeur incitative de telles rencontres. Le recteur aura la possibilité d'exposer ce projet dans le cadre de l'AGFA. Nous ne perdrons pas de vue cependant que l'AGFA ne regroupe pas l'ensemble des mécènes de l'Université. Tel n'est pas son rôle. Tel deviendra le nôtre.

Loi sur l'Université (II):

Les contacts avec les milieux politiques ne doivent pas dépendre de calendriers académiques ou législatifs mais se tisser régulièrement dans un climat de confiance pour développer une compréhension mutuelle. A ce titre, la question de la Loi est une manière privilégiée d'aborder l'ensemble des problèmes de la maison, structurels ou conjoncturels.

La Loi sur l'Université n'existe jamais dans une rédaction définitive, dès lors que le paysage se modifie de manière ininterrompue. Par exemple, à l'occasion du changement d'équipe rectorale, on s'est aperçu que d'aucuns aimeraient voir modifier le processus de désignation du recteur. Au cours de l'expérience quotidienne, bien d'autres points sans doute apparaîtront, qui méritent tout autant d'être reconsidérés.

Cette discussion implique non seulement la réunion du rectorat, des doyens, et du Sénat, dont l'existence même, au niveau de la Loi, résulte d'un dialogue avec le politique. Mais elle doit aussi se transporter au niveau des rencontres avec le DIP, avec la commission de l'enseignement supérieur, voire avec les partis politiques eux-mêmes.

Enseignement et recherche: fédérer les savoirs

En complément des nombreuses relations de coopération que nous entretenons de manière proche (Arc lémanique, Triangle "Azur" des Universités de Genève, Lausanne et Neuchâtel) ou plus lointaine (groupe de Coimbra, LERU, accords bilatéraux), nous proposons de lancer la réflexion sur trois projets de rencontres et de collaborations scientifiques.

Histoire et fonctionnement des institutions internationales (III):

On le relève souvent: notre Université a la chance de se situer à proximité de grandes institutions internationales. Cette particularité unique constitue pour nous une chance en même temps qu'elle nous crée des devoirs à l'échelle nationale. Nous proposons de lancer une réflexion globale sur l'ensemble de ce qui est entrepris et de ce que l'on pourrait entreprendre pour tirer parti de cet environnement.

Recherche: Aspect particulier de la vie internationale (tourisme) (III):

Le rôle de notre institution est aussi celui de développer de nouveaux champs d'études. C'est pourquoi nous pensons qu'une réflexion large sur le phénomène social et culturel que constitue le tourisme mérite d'être entreprise.

Notre Université n'a pas vocation à se substituer aux écoles et instituts de tourisme qui existent déjà dans le pays. Il n'est pas davantage question de prendre modèle sur certaines universités qui connaissent des facultés de tourisme inscrites, par exemple, dans le cadre des études d'économie appliquée.

Cependant la Suisse connaît depuis le dix-huitième siècle des flux de tourisme. Celui-ci reste l'une des activités dont vivent plusieurs secteurs de notre économie. De plus, au moment où s'est créée une organisation non gouvernementale reconnue par l'ONU³ et dont l'objectif est fondé sur le tourisme, explorant notamment ses implications éthiques et environnementales, on peut considérer comme légitime que l'Université apporte sa contribution à l'étude d'un phénomène qui s'amplifiera dans les décennies à venir.

Ce qu'un lieu d'étude du tourisme peut apporter au niveau universitaire, c'est non seulement une dimension culturelle et une profondeur historique, mais aussi l'attitude de détachement critique propre à la remise en question des objets d'étude qui doit caractériser la vraie recherche. C'est ainsi que si le savoir-faire acquis dans notre pays donne une base de départ, la réunion de compétences nécessaires à la poursuite de la réflexion se trouve dans un faisceau fédérant de manière transversale les Facultés de SES, lettres, droit, médecine, ainsi que l'Ecole de traduction et d'interprétation.

³ IIPT - International Institute for Peace through Tourism, www.iipt.org

Un groupe de travail réunissant des membres de ces diverses provenances sera chargé d'étudier la question. Il sera lancé et suivi par le recteur et la vice-rectrice Louissette Zaninetti. Ce groupe devrait, dans un deuxième temps, engager le dialogue avec les partenaires qu'il aura identifiés dans le monde de l'économie.

Forum des savoirs (II):

Impliquée dans un grand nombre d'opérations de collaboration, notre Université se trouve bien située pour proposer la mise sur pied d'une manifestation périodique qui devrait accroître, sur le plan international, la visibilité de la place universitaire suisse dans son ensemble: un "Forum des savoirs", dont les modalités restent à étudier, mais dont le principe est simple. Il s'agirait de réunir périodiquement, pour leur permettre de dialoguer, les chercheurs de toutes disciplines qui se seraient distingués par la réalisation d'une percée dans leur domaine. Cette entreprise devrait nécessairement se faire avec la réunion de toutes les institutions du pays qui se préoccupent de recherche. C'est par conséquent dans le cadre de la CRUS que le projet devrait être présenté, après son élaboration dans le cadre de l'Université de Genève.

3 POUR CONCLURE SANS NOUS RÉSUMER:

L'Université, intégrateur de cultures

L'Université de Genève entend contribuer activement au développement de la société. On peut ajouter ici une touche finale qui n'est pas anodine.

Dépositaire des diverses formes de savoir qu'elle interroge tout en assurant leur transmission, notre Université peut également contribuer à valoriser les richesses intellectuelles qui composent la société dans toute sa diversité culturelle: c'est l'une des voies qui s'ouvrent pour mieux comprendre les problèmes de notre environnement social et tenter de leur apporter des réponses innovantes.

En tant qu'"intégrateur de cultures", l'Université de Genève fonctionne comme une communauté dont l'objectif ne saurait être d'aboutir à l'uniformité: nous la concevons bien plutôt comme un ensemble de complémentarités nécessaires à la vie collective, une institution singulière dans l'harmonie d'une société multiple.

4 POUR MÉMOIRE

*Les chapitres de la gestion de l'Université de Genève
sont répartis de la manière suivante:*

Etudiants, planification	VR Louissette Zaninetti
Logistique et bâtiments	VR Nadia Magnenat-Thalmann
Personnel, recherche	VR Peter Suter
Budget, relations, conduite générale	R André Hurst

IMPRESSUM

Editeur: Rectorat de l'Université de Genève
Graphisme: [twice2] J. Terrettaz, Genève
Photographie de couverture: F. Schaer
Impression: 1'000 exemplaires
© Septembre 2003, Université de Genève